



## Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023



Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.

Depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Liens utiles

[Lien vers le site du Service-Public.fr](https://impots.gouv.fr)